



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1588

Approbation d'une convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et l'association La CinéFabrique pour l'année 2022

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 31 MARS 2022**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAULT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1588 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS  
ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION LA  
CINEFABRIQUE POUR L'ANNEE 2022 (DIRECTION DES  
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La CinéFabrique, école nationale supérieure de cinéma et de multimédia, a ouvert ses portes en 2015. Depuis septembre 2017, l'école est installée dans l'ancien lycée Martin Luther King (Lyon 9<sup>e</sup>) et bénéficie de 8 000 m<sup>2</sup> de locaux dont 6 000 m<sup>2</sup> d'espaces pédagogiques. Elle est dirigée par Claude Mouriéras réalisateur, scénariste et metteur en scène.

La CinéFabrique propose un parcours de formation de trois années, à raison de 35 élèves par promotion, dans cinq spécialités des métiers du cinéma: scénario, son, image, production et montage. L'école développe parallèlement une classe d'orientation et de préparation (C.O.P) pour accompagner quinze étudiants boursiers de la région dans la définition de leur projet professionnel.

Ecole d'art, de formation initiale, gratuite, elle fonde son parti pris pédagogique sur un accueil élargi des étudiants, quel que soit leur âge, leur parcours ou leur niveau de diplôme, ainsi que sur une sélection basée sur la motivation et le projet de l'élève.

L'enseignement s'appuie et s'organise autour d'un vivier de partenariats d'excellence avec des professionnels des différents métiers du cinéma et l'université Lumière - Lyon 2.

Le cycle de formation est validé par le diplôme de la CinéFabrique et par un diplôme d'état, la Licence professionnelle « Techniques du son et de l'image » délivrée dans le cadre de la convention signée entre la CinéFabrique et l'université Lumière - Lyon 2.

La CinéFabrique place la collaboration et l'expérimentation au cœur de la philosophie de l'école.

Ainsi, la gouvernance associe les étudiants et les professionnels aux orientations pédagogiques. Les élèves participent également à l'animation, au quotidien et à la gestion de tâches dans l'école : ils sont par exemple impliqués dans le projet de la cantine collaborative et écoresponsable.

La CinéFabrique est une ressource en matière de transmission, d'éducation à l'image et de pratiques artistiques pour l'ensemble du territoire lyonnais. Elle intègre, dans son offre de formation, l'apprentissage de la médiation autour de l'image et accompagne les démarches de création cinématographique participative. L'école met ainsi en place différentes actions à destination d'un large public issu notamment des établissements scolaires (premier et second degrés) et du champ social. Elle veille tout particulièrement à une action de proximité dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.

La CinéFabrique est aussi exemple d'engagement citoyen et écologique notamment à travers sa CinéCantine. Elle est au cœur du projet de l'Ecole et elle est révélatrice de son engagement à fédérer une communauté éducative autour de valeurs citoyennes et durables.

L'Ecole contribue à sensibiliser ses étudiants aux enjeux environnementaux actuels en proposant une démarche alimentaire responsable fondée sur le choix des fournisseurs et des produits, une cuisine collaborative, saisonnière et équilibrée et une lutte contre le gaspillage.

La Ville de Lyon souhaite renouveler son conventionnement avec CinéFabrique en 2022 pour une aide au fonctionnement sur les axes suivants : la formation et l'accompagnement de l'émergence artistique ; la démocratisation des métiers du cinéma et de ses savoir-faire ; la démarche de démocratisation culturelle par la pratique artistique des habitants et le développement de l'éducation à l'image dans tous les temps de la vie.

La convention est établie pour un an.

Par délibération n° 2022/1417 du Conseil municipal du 27 janvier 2022, vous avez approuvé une subvention de fonctionnement individualisée au budget primitif d'un montant de 100 000 euros pour l'exercice 2022, à l'association Cinéfabrique. En 2021, le montant de la subvention s'élevait à 100 000 euros.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention d'objectifs établie entre l'association Cinéfabrique et la Ville de Lyon est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET